

# Préparez votre rentrée !

*en toute sérénité*



*Azay-sur-Cher*



Pour la rentrée de septembre 2018, des changements sont à noter dans l'organisation des centres de loisirs et de l'accueil périscolaire. Ces évolutions interviennent suite au retour à la semaine de 4 jours dans les écoles et à une harmonisation des pratiques avec les Communes de l'ex-Vouvryllon.

Cette nouvelle organisation permet à Touraine-Est Vallées de proposer aux familles des tarifs globalement en baisse ainsi qu'un accueil les mercredi matins.

## ✓ Inscription

### Les modalités d'inscription

- Réservation sur les fiches annuelles et mensuelles à rendre le 20 de chaque mois (périscolaire + mercredis)
- Réservation sur la fiche spécifique petites vacances à rendre suivant le calendrier communiqué.

### Les délais d'annulation

Date limite d'annulation :

- Petites vacances : 15 jours avant le début du 1<sup>er</sup> jour de vacances.
- Mercredi : 8 jours avant
- Périscolaire : 48 heures avant



## ✓ Horaires

### Azay-sur-Cher

- **Le périscolaire matin** : de 7h30 à 8h30
- **Le périscolaire soir** : de 16h à 18h45
- **Mercredi** : 7h30 à 12h30 ou 7h30 à 18h45
- **Vacances** : 7h30 à 18h30



## ✓ Tarification

### Maintien de la tarification du périscolaire à la demi-heure dès la sortie de l'école

### Accueils de loisirs les mercredis et vacances

- Augmentation du tarif minimal de 2.5 € à 3 €
- Maintien du tarif maximal à 16 €
- Baisse de la tarification pour la plupart des familles
- Petites vacances scolaires : inscription à minima à 3 jours par semaine (sauf les vacances de Noël)
- Grandes vacances : inscription à minima 4 jours par semaine


## ✓ Facturation

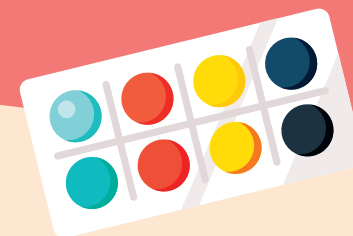
A partir de la facturation du mois septembre, **deux factures vous seront envoyées** :

- une facture pour les activités gérées par la commune
- une facture pour les activités gérées par la communauté de communes.

Le règlement des factures se fera désormais auprès de la trésorerie de Vouvray (paiement par chèques, espèces, CESU et chèques vacances) par voie postale ou à la trésorerie directement.

Vous pourrez toujours payer vos factures en ligne ou opter pour le prélèvement automatique.

 Une autorisation de prélèvement sera à remplir pour la communauté de communes et une autre pour la mairie si vous choisissez cette modalité. Le formulaire de prélèvement est disponible sur le site l'espace famille.





COMMUNAUTÉ  
**Touraine-Est  
Vallées**



## Contact

Espace famille de 8h30 à 12h30

Mail : [espacefamille@touraineestvallees.fr](mailto:espacefamille@touraineestvallees.fr)

Téléphone : 02 47 45 61 70

*L'intégralité du règlement et un simulateur de tarifs  
sont disponibles sur le site [touraineestvallees.fr](http://touraineestvallees.fr)*